

8/08/ du 19/01/84
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DEF
portant intégration et nomination
de certains candidats, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Agriculture) en
tête Monsieur CLORE Emile.

LE PREMIER MINISTRE, CHIEF DU
GOUVERNEMENT,

VISAS:

- (/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/88 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
Fonctionnaires ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 80/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A I des Services Techniques ;
(/u le Décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/195/FP du 5 juillet 1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres, créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant
statut général des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le Décret n° 63/81/FP/DE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonc-
tionnaires Stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le Décret n° 67/54/FP/DE du 24 Février 1967 règlementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du Décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Pro-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/816 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n° 81/817 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 1260 /D.F./S.F du 14 Octobre 1983 du
Directeur des Affaires Administratives et Financières, transmettant les
dossiers des intéressés ;
(/u le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;

.../...

yk

(/u le Protocole d'accord du 5 Août 1970 signé entre la République
Populaire du Congo et l'URSS ;

D E C R E T :

Article 1er : En application des dispositions combinées du Décret n°
60/90 du 3 Mars 1960 et du Protocole d'Accord du 5 Août 1970
susvisés, Messieurs OLLOBA Emile, né le 9 Juin 1956 à Eboungou et
MBINI Faustin, né en 1956 à Mossendjo, titulaires du Diplôme d'Ingénieur
Agronome, obtenu à l'Institut Agricole de KOUBLIN (URSS) sont intégrés
dans les cadres de la catégorie I hiérarchie I des Services Techniques
(Agriculture) et nommés au grade d'Ingénieurs d'Agriculture, Stagiaires,
indice 710.

Article 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de
l'Agriculture et de l'Elevage.

Article 3 : Le présent Décret qui prendra effet à compter des dates effecti-
ves de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et
communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 19 Janvier 1964

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

- Marius MOUNGUA MBENGA. -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Bernard COUNDO MATSIOMA. -

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA. -

Le Ministre des Finances

- Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

- JORPC	1
- LGTFP	4
- DEF/BST	2
- DGE	4
- DCF	2
- MAE	1
- SGAE	2
- DOSSIER	6
- SGCM/BC	2
- INTERESSES	2/26.